

Note Explicative : Dossier de Candidature HMONP Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Objet : Explication des attentes pour la constitution du dossier de candidature à l'HMONP par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Contexte

Les candidat.e.s souhaitant obtenir l'Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en leur Nom Propre (HMONP) via la VAE doivent constituer un dossier démontrant leurs compétences et expériences en lien avec les exigences de la formation.

1. Synthèse des Acquis (2 pages max.)

Les candidat.e.s doivent rédiger un document structuré en trois parties correspondant aux domaines de compétences définis par l'arrêté du 10 avril 2007 :

- **Responsabilités du maître d'œuvre :** Création et gestion d'entreprise, déontologie, négociation de mission, gestion des chantiers et relations avec les partenaires.
- **Économie du projet :** Détermination du coût, interactions avec économistes, bureaux d'études et entreprises.
- **Réglementations et normes :** Connaissance des normes constructives et des usages professionnels.

👉 Il est impératif d'illustrer ces compétences avec des exemples concrets issus de l'expérience professionnelle.

2. Fiches Expériences

Pour chaque expérience professionnelle, fournir une fiche précisant :

- **Employeur :** Nom, domaine d'intervention, taille de l'entreprise, inscription à l'Ordre des Architectes.(numéro d'inscription à indiquer).
- **Période d'activité :** Durée et dates précises.
- **Niveau de responsabilité :** Auto-évaluation sur une échelle de 1 à 5.
- **Descriptif du poste :** Missions principales et détail des activités.

3. Justificatifs et Critères d'Éligibilité

- Minimum **2 ans d'expérience** en maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine à temps plein.
- Détail chronologique des expériences des 5 dernières années.
- **Documents à fournir :**
 - Attestations employeurs
 - Copies des contrats de travail

4. Processus de Validation

- En cas d'acceptation, dispense possible de la mise en situation professionnelle.
- Obligation de rendre **deux portfolios (fiche de cours, et portfolio professionnel, annexe du mémoire)** et un **mémoire professionnel**.
- Présentation du mémoire devant un jury pour l'obtention de l'HMONP.

Conclusion

Le dossier doit démontrer clairement l'adéquation entre l'expérience du candidat et les exigences de l'HMONP. La structuration des informations et l'apport de preuves tangibles sont essentiels à l'acceptation du dossier.